VILLE DE MARGUERITTES

POLICE MUNICIPALE SERVIR MARGUERITTES

ARRÊTE MUNICIPAL N°271/2026/PM

Objet : Occupation temporaire du domaine public, Remise des clefs de la ville, sur le Parvis de la Mairie à la jeunesse Marguerittoise.

Le Maire de Marguerittes (Gard),

Vu le Code de la route et ses articles R.411-5, R.411-8 et R.411-25, R.417-9, R.417-10 et R.417-11,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2213-1 à L2213-5 et L.2131-2 relatif aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation,
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire,
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,
Vu le marché notifié le 04/05/2024 de la gestion de la fourrière municipale,
Dans le cadre de la Fête Votive de Marguerittes qui a lieu du vendredi 24 Juillet 2026 au Mercredi 29 Juillet 2026, le Parvis de la Mairie, 14 rue Gustave de Chanaleilles à 30320 Marguerittes, est occupé le Jeudi 23 Juillet 2026 de 18h00 à 21h00 pour une remise des clefs de la ville à la jeunesse Marguerittoise.
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre le bon déroulement de cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêt et le stationnement sont interdits, sur les trois places de parking réservés aux élus et sur les trois places de parking, au plus près de l'entrée de la Mairie, côté visiteurs, rue Gustave Chanaleilles à 30320 Marguerittes le Jeudi 23 Juillet 2026 de 16h00 à 22h00.
Une animation musicale de type «Peña» est présente pour cette remise des clefs.

Article 2 : Les barrières de ville, les panneaux de signalisation pour interdire le stationnement sont apportés par les services techniques de la commune.
Les services techniques mettent des barrières de ville à partir du lundi 20 Juillet 2026 pour informer les riverains et les usagers sur les lieux définis à l'Article 1.

Article 3 : Conformément à l'article 325-1 du Code de la Route les véhicules dérogeant notamment à l'Article 1 du présent arrêté sont mis en fourrière sans préavis. Dans ce cadre le prestataire dûment mandaté par la commune pour l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant est : MCAUTO30 MDA Route de Poulx chemin de Candelon 30320 Marguerittes. Les véhicules sont entreposés dans leurs locaux.

POLICE MUNICIPALE
2 rue Georges Tallerer
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 79 // Mob. : 06 17 63 42 01
police.municipale@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 09/07/2026 10:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70808

Article 4 : La présente autorisation est accordée pour la période citée à l'Article 1.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la loi par toute personne habilitée à les constater.

Article 6 : Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Article 7 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Marguerittes.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marguerittes, à Monsieur le Brigadier-Chef-Principal de la Police Municipale de Marguerittes, à Madame la Responsable des Services Techniques.

Article 9 : Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Marguerittes (Gard), le trois Juillet deux mille vingt six.

Pour M. le Maire et par délégation
M. Benoît MOULIN

MAIRIE de MARGUERITTES R.F. (Gard)

Conseiller Municipal Délégué
des festivités, des Évènements
et des Traditions

POLICE MUNICIPALE
2 rue Georges Tantérer
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 79 // Mob. : 06 17 63 42 01
police.municipale@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 09/07/2026 10:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70808